
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 2 Septembre 2009* ◇

Anne DROIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 7 Juillet 2009 à l'approbation de l'assemblée.

Vincent DUCREUX précise qu'à ce jour, les études pour l'éolien industriel représentent :

- Deux études par l'association HELIOSE :
 - 4 180 € pour le Haut-Pilat
 - 3 810 € pour la Dôme
- Une étude pour la ZDE : 14 000 €

Heureusement pour notre budget, ces études sont subventionnées mais au final c'est de l'argent public, ce sont 22 000 € environ qui sont ponctionnés sur les deniers publics de nos concitoyens.

Yvette ROCHETTE fait une remarque sur la délibération du 7 Juillet dernier

concernant la taxe de séjour. Le mot « instauration » est un peu fort étant donné qu'il s'agit juste d'une étude. Il est proposé de modifier la délibération en acceptant l'accord de principe pour étudier l'instauration « éventuelle » de la taxe de séjour.

Stéphane HEYRAUD explique que la délibération était prise uniquement pour l'étude de la taxe de séjour.

Si la délibération elle-même est conforme aux votes, sur la première page de présentation il est indiqué qu'elle a été acceptée à l'unanimité. Il faut bien indiquer le vote exact en précisant les opposants, les abstentions.

Cette remarque sera prise en compte et l'erreur matérielle sera corrigée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

ADMINISTRATION

➤ Dématérialisation des actes administratifs

Jean GILBERT explique que le Conseil Général de la Loire propose de mettre à disposition des EPCI un dispositif de télétransmission ACTES (logiciel XLégaux de FORSUP).

Il s'agit d'un ensemble d'outils informatiques (matériels et logiciels) homologué par le ministère de l'intérieur qui va permettre à la collectivité de transmettre de façon dématérialisée ses actes au contrôle de légalité par le biais d'internet.

Avantages :

- Simplification du travail des élus locaux et des agents territoriaux
 - moins de manipulation papier
 - un dispositif informatique simple d'utilisation
- Des économies (réduction des coûts d'affranchissement)
- Gain de temps :
 - Le transfert des actes est instantané. L'accusé de réception est délivré en temps réel

- L'acte devient exécutoire immédiatement

Deux dispositifs d'accompagnement possibles :

- FORSUP
 - Télépôle du Grand Roanne Agglomération
- Accompagnement FORSUP : Payant pour les collectivités (tarif variable entre 130 € et 950 € par an)

- Accompagnement Télépôle du Grand Roanne Agglomération : Gratuit. Seuls les certificats (identifiants) sont à la charge de la collectivité (environ 70 € HT par an).

Monsieur le Président propose de retenir l'accompagnement par le Télépôle du Grand Roanne Agglomération.

L'assemblée approuve à l'unanimité le principe du recours à la télétransmission par la démarche ACTES et l'accompagnement avec le Télépôle du Grand Roanne Agglomération.

➤ Délégation d'attribution au Président

Jean GILBERT explique que le décret n° 2008-1356 du 19/12/08 ayant modifié le code des marchés publics, il propose de modifier la délégation du Président pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans publicité, ni mise en concurrence selon les procédures organisées par le code des marchés publics.

L'ancien seuil concernait les marchés inférieurs à 4 000 €.

Ce seuil a été relevé à 20 000 € dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents

nécessaires à la passation, l'exécution, la conclusion d'avenants et la réglementation des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à un montant de 20.000 € HT.

D'une manière générale, les marchés exécutés relèvent des propositions des

commissions. Dans tous les cas, le conseil sera informé des marchés signés par le Président.

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification de la délégation du Président pour la signature des marchés inférieurs à 20 000 €.

➤ **Location d'un local technique**

Guillaume SABOT rappelle qu'actuellement, les agents du service technique de la CCMP occupent provisoirement le local du Poisor à Bourg Argental. Ce local étant en cours de vente, il est nécessaire de trouver un autre local.

Il est proposé de louer celui appartenant à M. Paul ROUSSET, sur la commune de Bourg Argental, au lieu-dit « Les Sagnes ». Ce local de 160 m² est situé sur une parcelle d'environ 800 m², facile d'accès depuis la RD503.

Un bail est proposé avec M. Rousset, avec un loyer trimestriel de 600 € et pour une durée de 3 ans.

Des travaux intérieurs seront nécessaires afin de créer un vestiaire ainsi que des toilettes. Le local devra également être raccordé à l'eau et à l'assainissement. M. Rousset est prêt à faire un rabais sur la location si la Communauté de Communes prend en charge la totalité de ces travaux de confort.

Il sera éventuellement possible d'acquérir le bâtiment par la suite.

L'assemblée approuve à l'unanimité la signature d'un bail avec M. ROUSSET pour la location d'un local pour le service technique.

ECONOMIE

➤ **ZI du Péroux à Bourg-Argental – raccordement à la station d'épuration**

Jean-Louis GAUCHER explique que la Communauté de Communes a été sollicitée par la commune de Bourg-Argental pour effectuer conjointement les tranchées nécessaires pour relier la nouvelle station d'épuration à l'eau potable et raccorder la ZI du Péroux à la station d'épuration.

Les travaux pouvant se dérouler en même temps, il est proposé que la CCMP commande en direct à l'entreprise MOUNARD TP, les travaux de mise hors

service des assainissements autonomes existants et de raccordement au réseau collectif.

Le devis estimatif est d'un montant d'environ 18 000 € HT.

Les frais de réfections d'enrobés sont partagés avec la commune de Bourg Argental.

Ce sujet n'a pas pu être abordé en commission, tel qu'il aurait été souhaitable

car la marge d'intervention laissée par l'agriculteur se terminait avant la date de la commission économique du 28 septembre.

L'assemblée approuve à l'unanimité la commande des travaux à l'entreprise Mounard TP.

TOURISME

➤ **Marché de travaux : Croix de Chaubouret**

Guillaume SABOT explique que suite à la consultation lancée en mai 2009, la CAO propose les entreprises suivantes :

Corps d'état	Entreprise		€ HT
Lot 1 : terrassements – réseaux – superstructures - voirie	SDRTP-SCREG (43 – Montregard)	Tranche ferme	362 412,19 €
		Revêtement parking supplémentaire	17 500,00 €
		Assainissement aire de camping-car	4 500,00 €
		Total	384 412,19 €
Lot 2 : espaces verts – paysagements	ETS TARRIER (42 – St Chamond)		49 912,00 €
TOTAL			434 324,19 €

Suite à la CAO du 01/09/09, Charles-Erick BARRALON propose à l'assemblée une dépense de 39.000 € pour les toilettes alors que l'enveloppe prévisionnelle est de 36 500 € HT. Même si cette proposition est plus chère, elle est plus intéressante. Le coût total du projet s'élève à 551 407,97 € HT et est subventionné à 80 %.

Il est également proposé la modification de la rémunération des maîtres d'œuvres pour un montant de 41.420,45 € au lieu de 49.000 €

L'assemblée accepte à l'unanimité l'attribution des marchés et l'avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre.

➤ **Convention de partenariat carte CEZAM 2010**

Thérèse MAISSE explique qu'Inter-CE 42, gérant la carte CEZAM, propose à l'Espace Nordique un partenariat afin d'offrir aux titulaires de la carte des tarifs réduits pour les forfaits de ski de fond.

prévus soit par exemple (car tarifs 2009-2010 hiver pas encore votés) :

Ces avantages étaient accordés jusque là, la proposition est de renouveler ce partenariat et d'appliquer les tarifs réduits

Journée adultes : 6 €
→ Tarif CEZAM : 3 €

Journée enfants : 3 €
→ Tarif CEZAM : 1,50 €

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'assemblée approuve la convention de partenariat carte CEZAM.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

CULTURE SOCIAL

➤ Marché de travaux : Crèche de Planfoy

Charles-Erick BARRALON explique que la première CAO du 31/07/09 n'avait pas été concluante.

Une renégociation des prix à la baisse a été nécessaire au vu des premières offres.

Une seconde CAO s'est donc réunie le 01/09/09 pour retenir les entreprises.

Rappel :

- démarrage des travaux : septembre 2009
- ouverture de la structure : septembre 2010

Proposition :

Corps d'état	Proposition après négociation	
	Entreprise	Offre de base € HT
Lot n° 1 : Terrassements – VRD – Espaces Verts	RUEL	48 271,64 €
Lot n° 2 : Gros Œuvre	LACHAND	111 000,00 €
Lot n° 3 : Charpente Ossature Bois	JY LIBERCIER	127 346,68 €
Lot n° 4 : Couverture – Zinguerie	AB SERVICES ETANCHEITE	34 669,00 €
Lot n° 5 : Menuiseries extérieures Bois	MEUNIER - MARNAT	20 660,93 €
Lot n° 6 : Serrurerie	ONDAINE METALLERIE	10 105,44 €
Lot n° 7 : Cloisons isothermiques	SOPROMECCO	9 471,78 €
Lot n° 8 : Menuiseries intérieures - Mobilier	SERVANTON	29 852,25 €
Lot n° 9 : Plâtrerie - Peinture	PLATRERIE DECORS	29 000,00 €
Lot n° 10 : Plafonds suspendus	PLATRERIE DECORS	9 500,00 €
Lot n° 11 : Chape	PEPIER - CHARREL	6 300,00 €
Lot n° 12 : Carrelage – Faiences	TRADI CARRELAGE	6 823,46 €
Lot n° 13 : Sols minces	CM SODASEM	12 835,20 €
Lot n° 14 : Plomberie - Sanitaire	GERIN	13 003,72 €
Lot n° 15 : Electricité Courants Faibles	CHOMIENNE	31 000,00 €
Lot n° 16 : Chauffage – VMC – Production d'ECS solaire	GERIN	39 792,79 €
Lot n° 17 : Etanchéité à l'air	Déclaré sans suite	
	Total € HT	539 632,89 €

Le coût total du projet est de 630 395 € HT.

Toutes les subventions ne sont pas encore arrêtées. (En attente de la subvention FEDER.)

Le résiduel pour la Communauté de Communes devrait se situer entre 126 000 € et 220 000 €.

Il faudra être vigilant lors des travaux, au vu des difficultés repérées avec le cabinet d'architecte.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'attribution des marchés aux entreprises proposées.

► Jardin d'enfants – Bourg-Argental

Monique VIGOUROUX rappelle qu'au vu du taux de remplissage prévisionnel, le bureau du 24/08/09 a validé l'ouverture d'un jardin d'enfants expérimental en annexe de la crèche les Galapiats, pour les enfants de 2 ans et plus, sur la commune de Bourg-Argental.

Il s'agit d'une action expérimentale sur une année, un point sera fait l'année prochaine.

Ce jardin d'enfants s'installera dans un lieu dédié et aménagé à cet effet, à proximité du groupe scolaire public, montée des écoles à Bourg-Argental.

Le jardin d'enfants sera ouvert en périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les mercredis, petites et grandes vacances, les enfants pourront être gardés à la crèche les Galapiats.

Suite au conseil du 7 juillet 2009 et à la décision du bureau du 24 août 2009, un agent Auxiliaire de puériculture a été recruté pour une durée d'un an.

La Directrice de la crèche de Bourg-Argental pilote le jardin d'enfants. Quatre agents partagent leur temps entre la crèche et le jardin d'enfants.

Les contrats avec les familles seront faits à l'année comme pour la crèche.

Montant investissement : 10 000 € HT.
Budget prévisionnel de fonctionnement :

- Budget Crèche pour 28 places :
Dépense : 332 087,37 €
Recettes : 280 449,61 €
Reste à charge de la CCMP : 51 637,76 €

Budget pour 36 places (crèche et jardin d'enfants) :

Les estimations budgétaires ont été réalisées à partir d'un taux de remplissage de 77 % pour le jardin d'enfants et 70 % pour la crèche :

- Budget Crèche pour 20 places :
Dépenses : 281 328 €
Recettes : 232 668 €
Reste à charge de la CCMP : 48 660 €
- Jardin d'enfants avec un agrément de 16 places :
Dépenses : 80 088 €
Recettes : 78 356,40 €
Reste à charge de la CCMP : 1 731,60 €

Soit pour 36 places (crèche et jardin d'enfants) le résiduel à charge de la CCMP serait de 50 391,60 €.

La création de 8 places supplémentaires de garde revient donc à 1 245,40 € de résiduel à la charge de la CCMP supplémentaire.

La commune de Bourg-Argental a validé lors de son conseil de fin juillet la convention d'occupation du local.

Il est donc proposé de valider la convention qui régira cette mise à disposition du local :

- contrepartie financière de 300 €/mois selon l'estimation des domaines pour l'occupation du local et l'ensemble des charges : eau, électricité, chauffage...
- autorisation de signature de la convention avec la commune de Bourg-Argental par le Président

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 30
- Contre : 1
- Abstention : 2

L'assemblée approuve la signature de la convention de mise à disposition du local avec la commune de Bourg-Argental.

ELEMENTS AJOUTES

➤ **Choix de procédure de consultation pour l'achat d'un engin de damage pour l'Espace Nordique des Monts du Pilat (Domaine du Bessat- Les Grands-Bois)**

Thérèse MAISSE explique qu'il est proposé de lancer la consultation pour l'acquisition d'un engin de damage pour le Domaine des Grands-Bois – Le Bessat.

Cet engin viendra remplacer la chenillette Kassbohrer.

Coût prévisionnel : 130.000 € HT

Subventions acquises :

- 50 % du Conseil Général de la Loire, soit 65.000 € HT
- 30 % de la DDR, soit 39.000 € HT
- Autofinancement 20 %, soit 26.000 € HT

Cet achat était budgété pour 2010.

Une reprise de l'engin existant peut également permettre une diminution de ce résiduel.

Il est proposé de lancer cette consultation sous forme de marché à procédure adaptée, en laissant un délai de réponse de 15 jours aux fournisseurs.

L'acquisition se fera, soit dès cet automne, si l'on n'obtient pas de dérogation du Conseil Général pour la réalisation en 2010, soit au printemps prochain, dans le cas contraire.

L'objectif est de ne pas perdre les 80% de subventions acquises.

Une Décision Modificative devra être prise lors du prochain conseil si l'achat se réalise en 2009.

L'assemblée accepte à l'unanimité le choix de procédure de consultation en Marché à Procédure Adaptée, avec un délai de réponse de 15 jours.

➤ **Modification de la délibération du 2 juin 2009 « politique annuelle de soutien aux actions associatives par la CCMP – Année 2009 »**

Jean GILBERT rappelle que le conseil communautaire a approuvé le 2 juin 2009 la délibération concernant le soutien de la Communauté de Communes aux actions associatives de l'année 2009.

Il est nécessaire d'établir une modification à cette délibération concernant l'Espace

Déôme pour un montant global de 10.531.50 € TTC.

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification de la délibération du 2 juin 2009.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

➤ **Taxe de séjour**

Jean GILBERT fait une remarque relative à la délibération de la commune de St Genest-Malifaux. Il ne remet pas en cause le fond mais plutôt la forme, car il trouve regrettable que la commune de St Genest-Malifaux ait pris une décision avant que le débat et la réflexion n'aient eu lieu, ce qui les prive de participer sainement au débat

et d'être à l'écoute des études et des arguments des uns et des autres.

Nicolas FAURE déplore, lui, le fond de la délibération car la compétence est intercommunale et non communale.

➤ **Scolarisation des enfants**

Georges BAROUX souhaite que la Communauté de Communes des Monts du Pilat (ou les communes) prenne une motion présentée à l'Education Nationale pour demander que tout enfant de 3 ans puisse être scolarisé systématiquement et sans demande de dérogation, dès la

rentrée scolaire, même si l'enfant n'a effectivement 3 ans qu'entre septembre et décembre de l'année civile.

Une proposition sera préparée puis soumise au(x) conseil(s).

➤ **Réforme de la Taxe Professionnelle**

Dans le cadre de la réforme actuelle, Jean GILBERT suggère de demander à ce qu'il y ait toujours un lien entre la ressource liée

à la DGF qui remplacera la taxe professionnelle et l'activité économique.

➤ **Conseil communautaire**

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 29 septembre prochain.

La séance est levée à 20h50.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Anne DROIN.